Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260526-20260502-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille vingt-six le vingt mai à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à l'ancienne salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BARBÉ, 1er Adjoint.

En exercice : 19

M. BARBÉ. BAZY. DUVAL. GALLAIS. GESLIN. HAMONET. MAILLET. ODYE. PINAULT. SIMONET. Mmes ALIX. BEAUCÉ. BORDEAU. DUVAL. GILLOUAYE. MOMEUX. MERCIER. PRECHOUX. ROBIN.

Présents : 15

Votants : 18

Absents excusés :
Jean-Victor DUVAL (Pouvoir donné à Jean-Claude BARBÉ)
Sandra GILLOUAYE (Pouvoir donné à Joëlle MOMEUX)
Carine MERCIER (Pouvoir donné à Laurent ODYE)

Absents :
Jean-Michel HAMONET

Date de la convocation :
Le 13 mai 2026

Délibération n°2026-05-02 : Proposition de contribuables appelés à siéger à la Commission intercommunale des impôts directs (CIID).

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers, en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

La CIID se réunit à la demande du directeur régional/départemental des finances publiques du département du siège de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de son délégué et sur convocation du président de l'EPCI ou du vice-président délégué, ou à défaut du plus âgé des commissaires dans un délai de deux mois à compter de cette demande.

- La commission est composée de 11 membres à savoir :
  - Le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
  - 10 commissaires.
- Les commissaires doivent :
  - Être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
  - Avoir au moins 18 ans,
  - Jouir de leurs droits civils,
  - Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres,
  - Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260526-20260502-DE

- Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.
- Dinan Agglomération doit proposer à la DDFIP une liste de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants en nombre double (soit 40 noms).

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1650 A,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de Dinan Agglomération,
Vu la délibération n°CA-2026-056 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 9 avril 2026 portant création de la CIID, et approuvant les modalités de désignation des contribuables,
Vu la demande adressée à la présente commune par Dinan Agglomération en date du 10 avril 2026 aux fins de proposer des contribuables appelés à siéger à la CIID,
Considérant la nécessité de constituer ou de renouveler la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Dinan Agglomération,
Considérant que les personnes proposées ci-après remplissent les conditions légales pour siéger à ladite commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, réuni en séance, **à la majorité, 4 voix contre,**

- **PROPOSE** au directeur départemental des finances publiques les contribuables suivants pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs :

N°	Civilité	Nom/Prénom	Adresse	Date de naissance	Impositions directes locales
1	Monsieur	GALLEE Bertrand	Landeneuc 22830 Plouasne	12/07/1969	Taxes foncières
2	Madame	RAMARD Huguette	La Bourdelais 22830 Plouasne	14/10/1951	Taxes foncières

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 21/05/2026
Publié ou notifié le : 21/05/2026

Jean-Claude BARBÉ,
1er Adjoint

Sabrina BEAUCÉ,
La Secrétaire

MAIRIE DE PLOUASNE ★ Côtes-d'Armor ★